

Les accidents liés au travail

En 2020, 16 900 accidents, soit 38 % des accidents, ont impliqué un usager en trajet domicile-travail ou trajet professionnel. 878 personnes ont été tuées dans ces accidents, soit 35 % de la mortalité routière totale.

Les deux-roues motorisés concentrent 34 % des personnes tuées en trajet domicile-travail et les poids lourds et véhicules utilitaires 47 % en trajet professionnel. Les décès concernent très majoritairement des hommes (92 % en trajet professionnel et 80 % en trajet domicile-travail).

Accidents de trajet domicile-travail	Tués lors d'un trajet domicile-travail	Blessés lors d'un trajet domicile-travail	T/100 B*
10 890	265	7 997	3

* Nombre de tués pour 100 blessés en trajet domicile-travail

Evolution moyenne annuelle **	2019 à 2020	2010 à 2019
Tués en trajet domicile-travail	- 10,2 %	- 5,2 %
Autres tués	- 22,8 %	- 1,9 %
Tous tués	- 21,7 %	- 2,3 %

**Lecture : entre 2010 et 2019, le nombre de personnes tuées en trajet domicile-travail a diminué en moyenne de - 5,2 % par an.

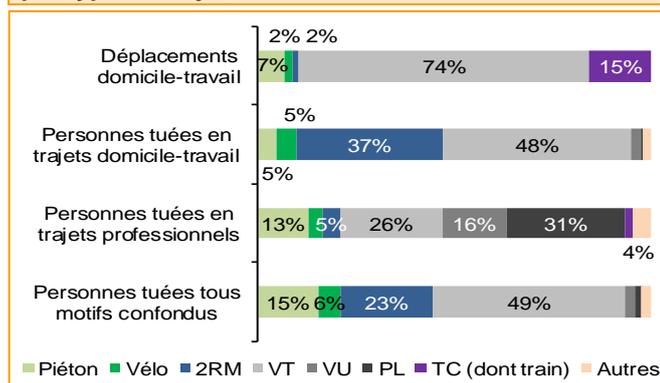
Accidents en trajet professionnel	Tués lors d'un trajet professionnel	Blessés lors d'un trajet professionnel	T/100 B*
7 532	91	3 285	3

* Nombre de tués pour 100 blessés en trajet professionnel

Evolution moyenne annuelle **	2019 à 2020	2010 à 2019
Tués en trajet professionnel	- 18,0 %	- 4,0 %
Autres tués	- 21,8 %	- 2,2 %
Tous tués	- 21,7 %	- 2,3 %

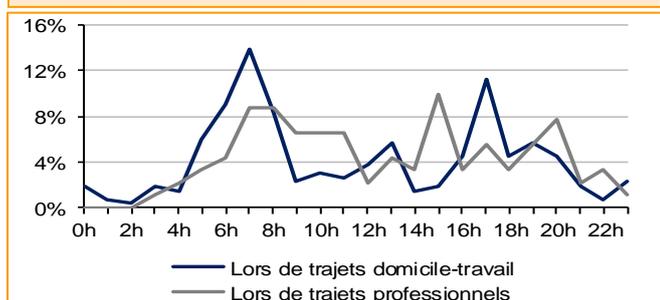
**Lecture : entre 2010 et 2019, le nombre de personnes tuées en trajet professionnel a diminué en moyenne de - 4,0 % par an.

Déplacements domicile-travail et personnes tuées par type de trajet, selon le mode



Sources : Fichiers BAAC et Insee²

Répartition des personnes tuées dans les accidents liés au travail selon l'heure



La sécurité routière en France - bilan de l'année 2020 - ONISR 2021

En 2020, 356 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail (et 878 si l'on compte toutes les victimes dans ces accidents), soit 14 % de la mortalité routière (plus précisément 18 % de la mortalité où le motif de déplacement est renseigné) :

- **Les trois quarts (265) lors d'un trajet domicile-travail** (trajet entre le lieu de résidence ou de repas et le lieu de travail), soit 13 % de la mortalité routière dont le motif de déplacement est renseigné ;
- **Un quart (91) lors d'un trajet professionnel** (trajet réalisé dans l'exercice d'une mission professionnelle), soit 5 % de la mortalité routière dont le motif de déplacement est renseigné.

Par rapport à 2019, le nombre de personnes tuées en trajet domicile-travail a moins diminué que pour les autres motifs (- 10,2 % contre - 22,8 %).

Concernant les salariés couverts par la CNAMTS¹, en 2019, 283 ont été tués sur un trajet domicile-travail et 57 ont été tués lors d'un trajet professionnel, soit 19 % des décès professionnels avec un risque identifié.

Selon le mode de déplacement

Les 2RM représentent une part importante de la mortalité dans les trajets domicile-travail : 49 % en agglomération avec 30 personnes tuées et 30 % hors agglomération avec 61 personnes tuées, alors que ce mode n'est utilisé que **dans 2 % des trajets domicile-travail**².

Hors agglomération (dont autoroutes), les personnes tuées en trajet domicile-travail le sont principalement en véhicule de tourisme ou véhicule utilitaire dans 62 % des cas (127 personnes tuées).

En agglomération, les piétons et cyclistes sont fortement touchés (10 % et 25 % des personnes tuées). Bien que les transports en commun (dont le train) représentent 15 % des trajets domicile-travail, aucun usager n'a été tué en 2020 lors de ces trajets.

La moitié des 91 personnes tuées lors d'un trajet professionnel l'a été en poids lourd (28 personnes) ou en véhicule utilitaire (15 personnes).

Selon le jour et l'heure

Les décès dans un trajet lié au travail interviennent plus souvent **en jours ouvrés** (90 % pour les trajets domicile-travail, 96 % pour les trajets professionnels).

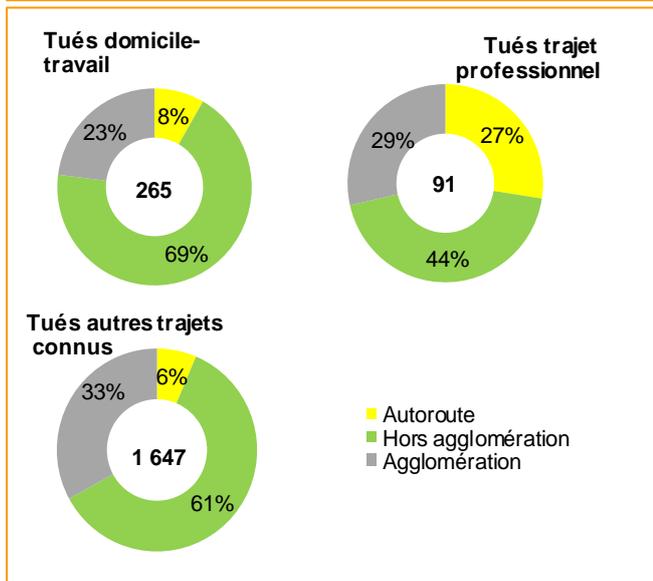
Les personnes tuées lors d'un trajet **domicile-travail** se concentrent sur les **heures de pointe** du matin et du soir. La pointe relative en milieu de journée correspond au retour au domicile lors de la pause méridienne, notamment en ville moyenne³. Les décès lors d'une utilisation **professionnelle** ont lieu **tout le long de la journée**.

¹ Rapport annuel 2019 de l'Assurance maladie Risques professionnels, CNAMTS. La CNAMTS gère notamment la branche accidents du travail du régime général de la sécurité sociale. Elle couvre les salariés de l'industrie, du commerce et des services.

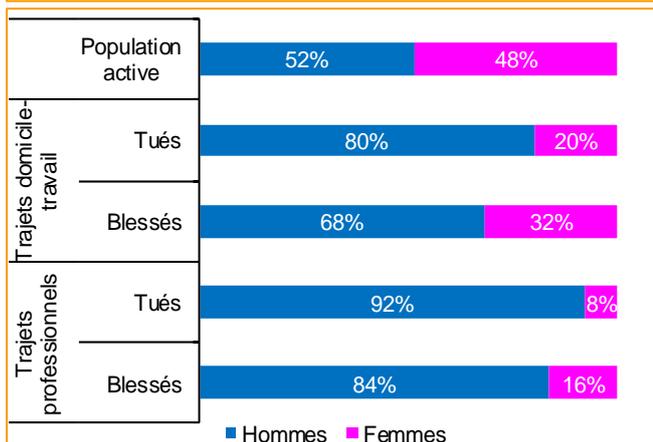
² Partir de bon matin, à bicyclette..., Insee Première n° 1629, Insee, janvier 2017.

³ Les déplacements vers le travail : neuf vérités bonnes à dire, Collection Le point sur, numéro 14 - CERTU, Mobilités et transports, 2010.

Répartition des décès lors d'un trajet lié au travail et pour les autres motifs de trajet, selon le milieu



Répartition des personnes tuées et blessées lors d'un trajet lié au travail selon le sexe



Sources : Fichiers BAAC et Insee, population active au sens du BIT.

L'essentiel du risque routier professionnel

Edition 2020

4,3 millions de journées d'arrêt de travail chaque année

Soit l'équivalent de plus de **16 700** salariés arrêtés toute une année !

En moyenne,

79 jours d'arrêt pour une victime à la suite d'un accident de la route en lien avec le travail

contre **70 jours d'arrêt** contre l'ensemble des accidents du travail (hors accidents de la route)

Employeur, vous pouvez agir !

Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière
Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés : pourquoi ? quand ? comment ?

Le risque routier fait partie des sujets que doit aborder le comité économique et social (CES)

Source : extrait de « L'essentiel du risque routier professionnel » Ministère du travail, Ministère de l'intérieur, Caisse nationale d'assurance maladie, Mutualité sociale agricole, Santé publique France, Umrestte, <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/risque-routier-professionnel-des-chiffres-cles-pour-sensibiliser-a-la-premiere>, Edition 2020

Selon le milieu routier

La part des décès en agglomération est plus faible lors des trajets domicile-travail que lors des autres types de trajets. La part des décès **sur autoroute est beaucoup plus élevée lors des trajets professionnels** (27 %) que lors des autres types de trajets (6 %). Parmi les 25 personnes tuées sur autoroute lors d'un trajet professionnel, 12 circulaient en poids lourd.

Selon l'âge et le sexe

Lors des trajets domicile-travail, les **15-24 ans représentent 21 % des tués** alors que leur part dans la population active est de 10 %. Lors des trajets professionnels, la moitié des personnes tuées (48 sur 91) a 45 ans ou plus, alors que cette classe d'âge représente 43 % de la population active.

Les personnes tuées sont **majoritairement des hommes**. Ils représentent 92 % des tués lors d'un trajet professionnel et 80 % des tués lors d'un trajet domicile-travail, alors qu'ils ne représentent que les trois quarts des emplois des secteurs transports et entreposage (qui intègrent de nombreux conducteurs professionnels) et 52 % de la population active.

Alcool

L'**alcool** semble **moins présent** dans les accidents liés au travail que dans l'ensemble des accidents. La part des conducteurs avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 g/l parmi ceux dont le taux est connu est de 3 % pour les trajets domicile-travail et de 1 % pour les trajets professionnels, alors qu'elle est de 7 % pour l'ensemble des conducteurs. Il est toutefois possible que le trajet retour du travail, s'il n'est pas direct, ne soit plus enregistré comme un trajet domicile-travail, sous-estimant alors le facteur alcool.

La mobilité en temps de pandémie¹

Le rôle structurant des déplacements liés au travail a été remis en cause par le recours massif au télétravail imposé par la situation sanitaire. Avant la crise sanitaire, moins de 7 % des actifs pratiquaient le télétravail. Durant le premier confinement, environ 30 % des actifs sont déclarés en télétravail à temps complet – les proportions variant de 10 % à 60 % selon les secteurs d'activité.

A terme, le recours au télétravail laisse imaginer une baisse progressive du nombre de déplacements domicile-travail réalisés principalement en véhicule de tourisme. Néanmoins, le plus large choix offert aux salariés par le télétravail quant à la localisation de leur habitat peut conduire à un accroissement des distances domicile-travail.

¹ Mobilités et Covid-19 : quels impacts sur les comportements et les politiques de transport ? – France Stratégie, septembre 2020